

Logement social & accession aidée

Retrouvez les démarches pour effectuer une demande de logement social ainsi que le dispositif d'aide à la primo-accession.

Demande de logement social

Des logements sociaux sont implantés sur l'ensemble du territoire communal, du type 2 au type 5, en habitat collectif ou individuel.

Pour faire une demande de logement social. Vous pouvez retirer votre formulaire unique auprès du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou [le télécharger sur cette page \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R149).

Accession aidée

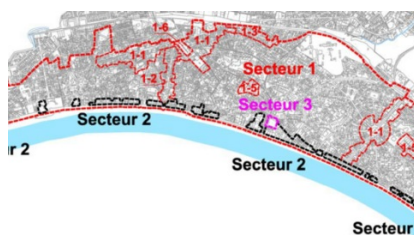
Vous souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier du dispositif communal d'aide à l'accession à la propriété ? La municipalité a mis en place un dispositif d'aide à la primo-accession qui vient compléter les aides d'Etat.

Fil Infos



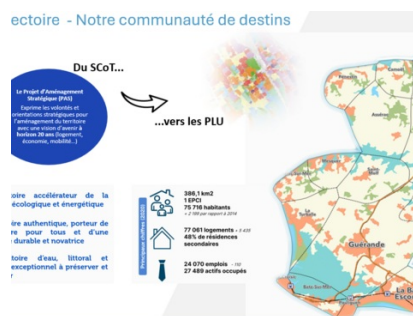
URBANISME

Arrêté portant constatation de la VACANCE DE LA PARCELLE AZ 295



URBANISME

Concertation SPR




URBANISME

Révision du SCoT communautaire - 6 Réunions publiques



VILLE DE LA BAULE
Ville de La Baule Escoublac
Hôtel de Ville
7, avenue Olivier Guichard
44500 La Baule-Escoublac

 02 51 75 75 75

